

GROUPE « DAMMARIE MA VILLE »

Les plus jeunes Dammariens et Dammariennes viennent de faire leur rentrée dans nos écoles en ce mois de septembre. Nous voulons tout d'abord leur souhaiter une excellente année scolaire pleine de réussite et de découverte.

Cette rentrée fut unique pour les enfants, car ce fut la première dans la nouvelle école du Bois du lys. Cette dernière reçoit ses jeunes élèves dans un cadre particulièrement accueillant. Nous tenons à féliciter l'ensemble des agents de la ville qui ont permis à ce beau projet de voir le jour dans des délais impartis extrêmement courts.

Cette année comme toutes les autres s'accompagne d'ouvertures et de fermetures de classe. Cette décision de l'Education Nationale a permis des ouvertures de classes et ainsi de désengorger certaines écoles qui en avaient véritablement besoin. Soucieux de donner à nos enfants des bonnes conditions d'apprentissage, nous sommes

satisfaits de ces décisions qui vont dans le sens de l'intérêt de nos enfants. S'agissant des fermetures de classes, ces dernières ont eu lieu en raison de la baisse d'effectifs dans certaines de nos écoles et notamment au sein de l'école François de Tessant. Si les chiffres justifient ces fermetures, nous estimons nécessaire pour ce cas précis, qu'une attention particulière soit apportée à cette école qui a perdu l'appellation REP en 2015 et qui mérite à nos yeux de retrouver ces dispositifs indispensables pour les enfants sectorisés sur ce quartier.

L'école du Bois du lys était attendue depuis un certain temps par les parents d'élèves ainsi que par l'ensemble du Conseil municipal. Ce projet, porté depuis de nombreuses années, voit le jour, nous nous en félicitons. Depuis la rentrée, de nombreux retours d'enfants qui y sont scolarisés, nous témoignent de leur joie de pouvoir apprendre dans cette école. En effet, comme tous

ceux qui ont pu connaître le Bois du lys comme centre aéré, nous savons ô combien le cadre qu'offre ce lieu, est particulièrement privilégié et ne peut qu'être propice à la réussite de nos enfants

Un nouveau lieu d'apprentissage vient donc d'ouvrir sur Dammarie-lès-lys avec cette école. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir accueillir nos enfants dans de telles conditions. L'éducation est un sujet majeur, en particulier chez les plus jeunes d'entre nous. Ouvrir une nouvelle école participe à cela. L'équipe municipale sera toujours porteuse de projets et d'initiatives qui encouragent la réussite scolaire.

Écoliers du bois du lys, écoliers de toutes les écoles de Dammarie-lès-lys, bonne année scolaire !

GROUPE « DAMMARIE CITOYENNE »

Bousculés par la crise énergétique que traverse l'Europe sur fond de guerre en Ukraine et la libéralisation du prix du KW/h sur les marchés financiers depuis la fin du monopole d'État, les prix de l'énergie, électricité, gaz, essence, fioul, pellets s'envolent. La première ministre s'est félicitée de nous annoncer une hausse contenue de 15% pour le début de l'année prochaine grâce à la prolongation du bouclier tarifaire. Elle a annoncé le versement de chèques énergie de 100 à 200 euros pour 12 millions de foyers. Elle a réaffirmé l'objectif de réduction de 10% de notre consommation d'énergie en réduisant notre chauffage. La précarité énergétique touche déjà 11 millions de personnes. Ces chèques et ces mesures de sobriété ne changeront rien pour elles. Pourtant d'autres choix sont possibles. Le blocage des prix en réduisant la part de la TVA et de la taxe flottante, le retour au tarif réglementé

de l'électricité et du gaz pour tout le monde, particuliers, collectivités et entreprises, la taxation des supers profits des grandes compagnies, les investissements massifs pour l'isolation des passoires énergétiques, aucun de ces mécanismes n'a été avancé. Le gouvernement nous invente le « payer plus et consommer moins ».

Notre collectivité n'échappe pas à ces hausses. Certaines mairies ont annoncé qu'elles n'augmenteraient pas de plus de 10% la part de leur budget 2023 consacrée aux dépenses énergétiques. Au delà, elles avertissent qu'elles ne paieront pas leurs factures tant que l'État ne leur garantira pas un retour au tarif réglementé.

Les dépenses énergétiques augmentent et continueront d'augmenter si nous restons sur les mêmes logiques gouvernementales. Or, nous

ne pouvons pas nous satisfaire de cette optique. Face à l'inflation, notre commune ne doit pas augmenter les tarifs municipaux pour combler ce déséquilibre budgétaire, ni réduire les conditions d'accès aux services et aux équipements sportifs et culturels. Nous proposons qu'un diagnostic énergétique de nos bâtiments soit réalisé afin d'élaborer rapidement un plan d'investissement pour rendre plus sobres nos équipements tout en maintenant une température de confort pour les agents et nos usagers dans les services et équipements municipaux. Cela nous permettrait de regarder peut-être, en plus de la géothermie, de nouveaux modes de production d'électricité maîtrisés sur nos bâtiments.

dammariecitoyenne@gmail.com Vincent Benoist, Laurence Delaportas, Sarah Machrouh, Raphaël Segerer, Catherine Domenech

GROUPE « UN NOUVEAU SOUFFLE POUR DAMMARIE »

Éducation : obligations de la municipalité dans les écoles de la commune

Art L.212.4/code éducation : « La commune a la charge des écoles. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. »

Dépenses obligatoires

Fonctionnement : éclairage, chauffage, nettoyage locaux, réparation petits/gros entretiens
- Rémunération agents service : ATSEM, gardiens, agents nettoyage/restauration, animateurs sportifs

- Prise en charge des fournitures scolaires collectives

- Rémunération des heures supplémentaires : études surveillées organisées par la commune

- Utilisation locaux scolaires : pendant les heures scolaires, activités complémentaires organisées et compatibles avec la mission publique et laïque de l'établissement. En dehors des heures scolaires, une convention passée avec la commune s'impose.

Éducation : la place des citoyens

Le conseil d'école se réunit une fois/trimestre, gère le règlement intérieur, donne avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école, donne accord pour des activités éducatives.

Composition : directeur école (président), maire, représentant conseil municipal, enseignants, représentants parents élèves, délégué départemental Éducation chargé de visiter l'école. IEN, membres réseau d'aide et ATSEM ont voix consultative.

Parents, vous avez votre mot à dire, participez aux élections de parents d'élèves.

Éducation, ce que nous défendons :

- Un gardien par école : la sécurité est d'abord humaine. Caméras/grilles, nos écoles ne sont pas des bunkers

- Des crédits culturels : intervenants professionnels, classes découvertes, sorties

- Végétalisation des cours

- Un contrat local d'accompagnement scolaire municipal (CLAS)/circulaire du 22/06/000 pour favoriser la réussite des élèves, la place des familles, l'éducation populaire. Le CLAS actuel est associatif et bénévole et financé par la CAF

- Un espace jeunesse ouvert à tous les jeunes : l'externalisation vers la ligue de l'enseignement permettra-t-elle de réfléchir à un projet d'éducation participatif et citoyen (information, concertation, transparence)

- Des éducateurs

- Un projet Réussite Éducative intercommunal concerté avec une table de l'éducation entre tous les acteurs éducatifs pour plus d'égalité

Rien ne va plus dans les services !

Nous parlerons dans le prochain lys : marchandisation, externalisation, territorialisation, précarisation, statuts du personnel, audit, DGS.

Patricia, Sylvie, Hicham

Un NOUVEAU SOUFFLE